

LE RÉVEIL LYONNAIS

JOURNAL QUOTIDIEN REPUBLICAIN RADICAL INDEPENDANT

ABONNEMENTS

	Trois mois	Six mois	Un an
LYON, RHÔNE, LOIRE, AIN, ISÈRE, SAÔNE-ET-LOIRE.	5	10	18
HORS DE CES DÉPARTEMENTS.....	8	16	30
ÉTRANGER (Union postale).....	12	24	48

On s'abonne sans frais dans tous les bureaux de poste

ADRESSER TOUTES LES CORRESPONDANCES ET LES ABONNEMENTS

8, Rue des Marronniers, A. M. Tony LOUP, Directeur-Administrateur

Rédacteur en Chef : FRÉDÉRIC COURNET

ANNONCES

Les Annonces et Réclames sont reçues exclusivement

A Lyon, chez M. Victor FOURNIER, 14, rue Confort
A Paris, chez MM. AUBOURG & Co, 10, place de la Bourse

BUREAUX DE VENTE : 14, RUE QUATRE-CHAPEAUX

UNE LOI URGENTE

Le projet de loi sur le service de trois ans, présenté par le général Billot, ministre de la guerre, vient d'être distribué aux députés.

Il est digne de ce ministre-borne qui dépense son temps et perd le nôtre, à replâtrer les plus dangereuses et les plus injustes de nos lois.

Avant d'examiner les points principaux du projet ministériel, il n'est peut-être pas mauvais de rappeler quels principes président à notre organisation militaire non seulement à l'Assemblée Constituante, mais aussi à la Convention nationale. Ces mêmes principes ont toujours été depuis revendiqués par la démocratie socialiste.

« Le point de mercenaire et point d'armée permanente ! Le peuple tout entier investi du droit de porter les armes pour la défense commune. »

Par cette formule si nette, Mirabeau a indiqué, un des premiers, la solution véritable du problème de la défense nationale.

L'Assemblée Constituante s'inspirait de cette pensée et son rapporteur, Dubois-Crancé, au nom du Comité militaire, disait le 12 septembre 1789 : « Les armées permanentes ont toujours été un danger pour la liberté des nations, parce qu'elles ont été un instrument aveugle entre les mains du pouvoir. Il s'agit, avant tout, de nationaliser l'armée. Dans une nation qui veut être libre, qui est entourée de voisins puissants, criblés de factions sourdes et ulcérées, j'établis pour axiome que tout citoyen doit être soldat et tout soldat citoyen, ou nous n'aurons jamais de constitution. »

Une longue discussion confirma les principes émis dans le rapport de Dubois-Crancé, et la Constituante établit notre nouvelle organisation militaire sur ce système encore imparfait : Un front de troupes réglées, établies sur les frontières, recrutées par engagements volontaires ; des milices provinciales, composées de tous les célibataires actifs de dix-huit à quarante ans, qui s'assembleraient une fois par semaine pour s'exercer en commun, et seraient destinés à compléter l'armée, au besoin, en temps de guerre ; enfin, la garde nationale, « sceau véritable de la Constitution » comprenant tout homme en état de porter les armes, « formant une troisième ligne de douze cent mille citoyens armés, prêts à défendre leurs foyers et leur liberté envers et contre tous. »

Malgré les terribles difficultés qu'elle eut à vaincre, malgré son gigantesque duel avec les rois coalisés, la Convention ne se départit pas de ces principes et vainquit par eux. Elle s'attacha d'ailleurs à nationaliser l'armée, afin qu'elle ne pût devenir un instrument d'oppression et de despotisme.

Elle décréta à cet effet l'assimilation des troupes de ligne et des volontaires nationaux, elle étendit à toute l'armée le principe de l'élection aux divers grades et elle voulut enfin que la direction des affaires militaires fut soumise au pouvoir législatif.

« Le peuple, dit Saint-Just dans son rapport, le peuple n'a pas d'intérêt à faire la guerre. La puissance exécutive trouve dans la guerre l'accroissement de son crédit, elle lui fournit mille moyens d'usurper, c'est pourquoi mon dessein serait de vous proposer que le ministère militaire, détaché de la puissance exécutive, ne dépendît que de vous seul et vous fût immédiatement soumis. Si l'on remarque bien la principale cause de l'esclavage dans le monde, c'est que le gouvernement chez tous les peuples est le maître des armées. »

Ce fut sous le Directoire, alors que la guerre avait perdu son caractère de défense nationale, que la conscription fut rétablie. Le Consulat ensuite, l'Empire enfin, firent de la conscription l'odieux

et inique impôt du sang qui pèse encore sur nous.

Le projet du général Billot est très éloigné de ces principes. Il annonce pompeusement qu'il supprime le volontariat, ce privilège des classes aisées et instruites, mais il s'empresse de le rétablir sous une autre forme en faveur du recrutement des carrières dites libérales, en d'autres termes des privilégiés de l'intelligence et de la fortune.

C'est ainsi que, à titre conditionnel, seront admis à n'accomplir qu'une année de service actif sous les drapeaux : les membres de l'enseignement public, les professeurs des institutions nationales, les séminaristes et les élèves qui se destinent aux Ecoles du gouvernement, c'est-à-dire aux Ecoles polytechnique, Saint-Cyr, forestière, normale supérieure, normale de Cluny, de Télégraphie.

Les jeunes gens pourvus du diplôme de bachelier ès-lettres ou ès-sciences, des diplômes de fin d'études ou brevets de capacité et les élèves des Ecoles nationales entretenues par le gouvernement ne pourront faire que deux années de service actif.

Le privilège de l'instruction vient ici s'ajouter au privilège de la fortune tout à la fois décoloré et terni par la généralité des cas.

Au surplus un point demeure acquis. Chacun comprend aujourd'hui, les généraux eux-mêmes, qu'une année, deux au maximum, passées sous les drapeaux suffisent à faire un bon soldat du moment où le conscrit a passé par l'école.

L'instruction primaire obligatoire vient d'être votée. C'est un premier pas. Qu'on fasse de suite le second, et qu'on décide l'enseignement militaire obligatoire de la jeunesse dans les écoles primaires, les collèges, les lycées, les écoles professionnelles, comme au foyer paternel, pour tous les enfants, depuis l'âge de huit ans jusqu'à dix-huit.

A partir de dix-huit ans les jeunes gens formeraient l'armée nationale sédentaire, à laquelle ils appartiendraient jusqu'à l'âge de quarante ans, par exemple.

Nous aurions alors la meilleure, la plus intelligente, la mieux organisée et la plus invincible des armées. Non seulement elle coûterait peu d'entretien et ne grèverait pas le budget de sommes énormes, mais elle rendrait au pays les forces vives qu'elle lui enlève chaque année et dont elle frustre ainsi la richesse nationale.

Frédéric Cournet.

DÉPÊCHES DE NUIT

Par télégraphie spéciale

NOUVELLES PARLEMENTAIRES

Paris, 29 mars

Les Employés de Préfecture

M. le sénateur Guinot, président du conseil général d'Indre et Loire, fait signer dans les couloirs par tous les députés présidents de conseils généraux, une pétition dans laquelle il appelle l'attention du ministre de l'intérieur sur la situation anormale et précaire des employés de préfecture. Cette pétition est déjà revêtue des signatures des membres du Sénat qui sont présidents de conseils généraux.

Droits des Conseillers

M. Clovis Hugues va déposer une proposition portant abrogation de la loi de 1878, sur certains droits d'expulsion des conseillers dans les Echelles du Levant.

Traité de commerce

La Commission des traités de commerce a approuvé le rapport de M. Delaporte sur le traité de commerce conclu avec l'Autriche-Hongrie. Elle a également adopté le rapport de M. Raymond, rectifiant la convention intervenue le 28 février dernier, entre la France et l'Angleterre.

Ces deux rapports seront déposés demain.

Victimes du Deux-Décembre

La commission des victimes du Deux-Décembre s'est réunie ce matin pour exa-

miner les dossiers des commissions départementales suivantes : Corrèze, Constantine, Vendée, Alger, Hautes-Pyrénées, Ariège, Aveyron, Deux-Sèvres et Loire-Inférieure.

La commission compte poursuivre ses travaux pendant les vacances de Pâques et les terminer avant le 15 mai.

Les Canaux du Rhône

La commission des canaux du Rhône a entendu M. Dumont qui a proposé d'établir provisoirement des machines à Valence et à Mornas en attendant qu'on ait établi les canaux qui figurent sur les plans qu'il a primitivement présentés.

La commission n'a pas pris de décision.

Commission d'initiative

La commission d'initiative a pris en considération la proposition de M. Rivière tendant à la suppression de l'immovibilité ainsi que la proposition Labuze, relative à la loi sur les fabriques.

Elle a rejeté définitivement la proposition Talandier sur la statistique religieuse et pris en considération la proposition Jules Roche tendant à la sécularisation des biens du clergé.

Loi municipale

La commission de la loi municipale a repoussé la proposition de M. Floquet sur la création de comités administratifs permanents en remplacement des plus imposés.

Elle a trouvé que ces comités auraient trop l'exercice du pouvoir sans en avoir la responsabilité.

Les livrets d'ouvriers

Le rapport de M. Nadaud portant la suppression des livrets d'ouvriers a été adopté par la commission spéciale chargée de la question.

LES JOURNAUX

Paris, 29 mars.

La Justice se plaint de l'ajournement des réformes, la temporisation ménage le gouvernement et use la Chambre.

— Le XIX^e Siècle demande des vacances aussi courtes que possible.

— La République française dit, au sujet de la loi sur l'instruction, que les dévots laïques n'entraineront pas l'épiscopat dans la voie de la violence. Grâce au concordat, nous éviterons les déchirements et les crises dont on nous menace.

— Le Journal des Débats dit que la Chambre, en modifiant le texte de la proposition Truelle, relative au taux de l'intérêt de l'argent, n'a apporté aucun changement à l'état de choses existant.

— Le Soleil dit que tous les efforts des conservateurs libéraux, des modérés, des hommes religieux, doivent tendre aujourd'hui à contraindre le ministère et la majorité à décréter promptement la loi sur la liberté d'association.

— M. Paul Bert a adressé une lettre au Siècle lui reprochant de ne pas avoir reproduit les réfections de la République française et le sommant, au nom du droit légitime de défense, d'insérer la série d'observations dans lesquelles il reprend une à une les accusations dirigées contre lui.

— Le Rappel croit que M. Ribot sera nommé rapporteur général du budget.

— Le Voltaire critique vivement le système des prévisions budgétaires de M. Léon Say, qu'il accuse d'imiter l'Empire.

Ce journal invite la commission du budget à ne pas suivre M. Léon Say, lequel renonce à un emprunt immédiat en faveur d'un emprunt différé et va livrer le marché aux valeurs privées ou aux fonds d'Etats étrangers, au grand préjudice de ceux de l'Etat français.

— M. Jean David, député du Gers, prend la direction du journal la Presse.

COMMISSION DU BUDGET

Paris, 29 mars.

La commission du budget s'est réunie aujourd'hui sous la présidence de M. Wilson et a commencé la discussion générale du projet Léon Say.

Un débat intéressant s'est engagé entre MM. Ribot, Jules Roches et Gattineau sur la question du personnel et celle de l'unification des traitements. Ce débat n'a pas abouti.

M. Thomson a proposé le rétablissement du budget de l'Algérie, conformément à l'article 7 du décret du 27 août 1881. L'opinion de M. Thomson a été appuyée par MM. Rouvier et Fallières, et combattue par MM. Margaine, Boysset et Sadi-Carnot.

La commission a chargé M. Thomson de faire son rapport sur le budget de l'Algérie.

M. Méline a été nommé, samedi dernier, rapporteur du budget des cultes, sans qu'il ait été présent. Il a déclaré aujourd'hui qu'il n'acceptait pas ces fonctions.

La discussion s'est ensuite ouverte sur le choix de son remplaçant ; faute d'entente sur la question du Concordat, ce

rapporteur n'a pu être nommé aujourd'hui.

La commission a repoussé le crédit de 200,000 francs pour la télégraphie militaire et a décidé d'accorder 3 millions au lieu de 9 pour les frais de rappel sous les drapeaux de 32,000 hommes n'ayant fait que quarante mois de service.

ABROGATION DU CONCORDAT

Paris, 29 mars.

Dans la commission du Concordat, M. Madier de Montjau a soulevé la question de la séparation de l'Eglise et de l'Etat. La commission, par 15 voix contre 3, a repoussé la séparation.

Aucun membre n'a pris l'initiative de demander au gouvernement de négocier avec le Vatican pour modifier le Concordat, mais la commission a décidé, à l'unanimité moins deux voix, qu'il y avait lieu de rechercher les moyens de réformer législativement les rapports de l'Eglise et de l'Etat en ce qui concernait les écarts du clergé.

INTERIEUR

Paris, 29 mars.

Traité franco-suisse

Nous apprenons de Genève qu'une réunion de manufacturiers suisses vient d'avoir lieu à Oten. Par une majorité considérable on a désapprouvé le traité de commerce franco-suisse et on a adopté une pétition à l'Assemblée nationale demandant que ce traité soit repoussé.

VACANCES MINISTÉRIELLES

On annonce que M. le ministre de l'intérieur se dispose à prendre, durant les vacances parlementaires, une quinzaine de jours de congé.

ÉLECTION DE CONSEILLERS GÉNÉRAUX
Plusieurs élections de conseillers généraux ont eu lieu dimanche. Nous avons déjà signalé le résultat de trois d'entre elles. Voici le résultat des autres :

Dans le canton d'Aix-en-Othe (Aube), M. Aubert candidat républicain a été élu en remplacement de M. Ballet, député républicain, qui s'est démis de son mandat de conseiller général.

Dans le canton de Saint-Jean-Soleymieux (Loire), M. Chantemerle candidat républicain, a été élu.

Dans le canton de Nay-Est (Basses-Pyrénées), M. Pissou-Abbadie, candidat républicain a été élu.

COMMUTATION DE PEINE

M. Grévy a commué la peine de mort prononcée contre Mentone par la cour d'assises de Seine-et-Oise.

AFFAIRE PÉRIVIER-MORIN

M. Périer a refusé la provocation de M. Jean Morin, secrétaire du Clairon, parce que Morin est un pseudonyme.

SOCIÉTÉ DES GENS DE LETTRES

La Société des gens de lettres a procédé hier à l'élection de son bureau. M. Edmond About a été réélu président à l'unanimité. Vice-présidents : MM. Fr. Coppée et Gourdon de Genouilhac.

VOYAGE DE M. GAMBETTA

On dit que, loin de songer à entreprendre une campagne en province, M. Gambetta a le projet de s'éloigner pour quelque temps de la politique et de faire, dans ce but, un voyage à l'étranger, probablement en Angleterre.

LES ESPIONS

Les faits d'espionnage aux alentours des places fortifiées se multiplient singulièrement depuis quelque temps ; on vient encore de signaler à la sûreté l'arrestation, à Auxonne (Côte-d'Or), d'un Prussien surpris relevant les travaux de défense qu'on fait en ce moment aux environs de cette ville.

M. JULES GRÉVY A BORDEAUX

Nous apprenons que M. Jules Grévy, en recevant, hier, le maire de Bordeaux, a répondu favorablement à l'invitation du Conseil municipal, de venir dans cette ville à l'occasion de l'exposition.

M. le président de la République fera, vers la fin de Pâques, un voyage dans le Midi, et à son retour s'arrêtera à Bordeaux.

M. BOUTOUX

On assure que M. de Beul, ambassadeur d'Autriche à Paris, aurait reçu pour instruction d'agir fortement auprès de M. de Freycinet en vue d'obtenir qu'une ordonnance de non-lieu soit rendue en faveur de M. Boutoux, dans le but d'éviter, au cours du procès, des révélations fâcheuses.

M. de Falloux aurait été chargé, par le pape, de faire des démarches identiques auprès du président du Conseil.

La Suppression des Bureaux de Placement

Paris, 28 mars.

M. Clovis Hugues a déposé une proposition de loi tendant à la suppression des bureaux de placement.

Diverses chambres syndicales protestent tout récemment, dans une pétition adressée à la Chambre, contre les scandaleux procédés de certains bureaux de placement à l'égard des travailleurs ; les signataires de ces pétitions faisaient remarquer que ces scri-

tes seraient de cinq ans avec prime. Les hommes de service seraient admis à s'engager pour compléter leurs cinq ans. Ils toucheraient une part proportionnelle des primes au temps de l'engagement sur trois ans ; en dehors de ces trois ans, ils toucheraient une haute paye, et pourraient contracter des engagements de 2 à 5 ans avec prime et autre paye. Une retraite proportionnelle serait assurée, après 15 ans de service, dont 8 ans d'Afrique.

Plusieurs chambres syndicales de placement gratuit ont été fondées par les intéressés eux-mêmes. Un certain nombre de ces syndicats sont subventionnés par l'Etat ou par les conseils municipaux ; quelques uns d'entre eux ont été l'objet de distinctions honorifiques. Mais de quelle utilité immédiate pourront être les bureaux de placement tant que l'abrogation du décret du 25 mars 1852 n'aura pas brisé la coalition des patrons et des anciens placeurs ?

Toute une grave question sociale est soulevée par les protestations des chambres syndicales contre les bureaux de placements ; à ce titre elles méritent d'attirer la haute attention du législateur, car la question sociale se pose plus que jamais à l'époque où nous sommes, et dans un état économique qui est la négation même du principe de la solidarité humaine.

En conséquence, j'ai l'honneur de présenter à la Chambre la résolution suivante :

PROPOSITION DE LOI. — Article unique. — Le décret du 25 mars 1852 est abrogé.

Les Journaux Opportunistes

Paris, 29 mars.

Les opportunistes font tous leurs efforts pour s'emparer des journaux. On connaît déjà l'histoire de la France et du Petit Journal ; voici d'autres renseignements très exacts, dont je vous garantis l'authenticité. La Presse vient de changer d'opinion ; le nouveau directeur est M. Jean David, député du Gers ; le National et le Télégraphe ne tarderont pas de changer d'opinion, et deviendront opportunistes. L'affaire est terminée pour le National.

Paraitront prochainement la Réforme, directeur, M. Détrouy, inspirateur, M. Waldeck-Rousseau, ce serait le porte-parole de l'Union républicaine. Le Patriote, directeur, M. Spuller ; le Postillon, directeur, M. Robert Mitchell, etc.

Comme on le voit, M. Gambetta fait tous ses efforts pour regagner le terrain perdu, mais nous pouvons bien assurer qu'il échouera dans son entreprise et que ces journaux mourront faute de lecteurs.

L'ARMÉE D'AFRIQUE

Paris, 29 mars.

Voici, d'après des renseignements sûrs, comment serait organisée l'armée spéciale d'Afrique ainsi que le prépare le ministre de la guerre :

On ferait rentrer en France six quatrièmes bataillons et deux régiments de cavalerie. Par contre, on créerait les corps suivants :

Infanterie. — Deux bataillons nouveaux de zouaves par régiment, soit huit bataillons. Un régiment de tirailleurs, soit quatre bataillons. Un régiment de la légion étrangère, soit quatre bataillons ; total seize bataillons.

Un régiment d'infanterie légère serait formé avec les trois bataillons existants aujourd'hui.

Cavalerie. — Deux régiments nouveaux de chasseurs d'Afrique. Un régiment nouveau de spahis.

Artillerie. — 4 bataillons.

Génie. — 4 compagnies nouvelles.

Train des équipages. — 1 escadron nouveau de 4 compagnies.

Administration. — 1 section nouvelle d'infirmerie et une infirmerie.

Le recrutement se ferait au moyen d'engagements volontaires complétés par le contingent continental. Ces engage-

ments seraient de cinq ans avec prime. Les hommes de service seraient admis à s'engager pour compléter leurs cinq ans. Ils toucheraient une part proportionnelle des primes au temps de l'engagement sur trois ans ; en dehors de ces trois ans, ils toucheraient une haute paye, et pourraient contracter des engagements de 2 à 5 ans avec prime et autre paye. Une retraite proportionnelle serait assurée, après 15 ans de service, dont 8 ans d'Afrique.

ORGANISATION DES COURS D'APPEL

Paris, 29 mars.

La commission de la magistrature a achevé ce matin de régler ce qui concerne l'organisation des cours d'appel. Elle a décidé de supprimer six cours, sans s'arrêter à aucune limite du chiffre d'affaires, mais en s'inspirant seulement, de considérations politiques ou topographiques pour le choix des cours à supprimer. C'est le garde des sceaux qui sera laissé juge des choix à faire pour ces suppressions.

La commission ayant antérieurement admis le principe des assises correctionnelles, a, par voie de conséquence, supprimé dans les cours la chambre des appels correctionnels ; cette décision a pour conséquence la suppression de 26 fois 7 conseillers, soit 162 conseillers.

ÉTRANGER

ANGLETERRE

Les Nihilistes

Londres, 29 mars.

Le Standard annonce de Berlin que la police de Saint-Petersbourg a arrêté, dernièrement, un individu supposé être le chef d'une société de nihilistes, lequel a reconnu avoir participé à la construction d'une mine sous la route par où devait passer le feu car à son retour d'une revue au Palais-d'Hiver.

Questions égyptiennes

Le Daily News annonce d'Alexandrie que par ordre du gouvernement, une partie des soldats d'Alexandrie se sont emparés des nouvelles usines et des entrepôts du railway anglais à Ramley, et qu'ils ont ordonné la démolition, dans les vingt-quatre heures, de ces entrepôts, parce qu'ils empêchaient la construction des fortifications.

On a appelé M. Malet.

ÉGYPTE

Alexandrie, 29 mars.

Le gouverneur a donné l'ordre de démolir en 24 heures les magasins de la compagnie du chemin de fer d'Alexandrie à Ramley, sous prétexte qu'ils gênent la construction des fortifications.

LES VÊPRES SICILIENNES

Naples, 29 mars.

La prochaine célébration de l'anniversaire des Vêpres siciliennes à Palerme excitait et à Rome assez vives appréhensions.

Le gouvernement italien a vainement dissuadé les promoteurs de donner suite à leur idée, dans le double but d'éviter des manifestations anti-françaises et de prévenir le développement des éléments séparatistes en Sicile, auxquels la fête actuelle fournit naturellement une occasion de se reconnaître et de concerter leurs efforts futurs.

Le langage des journaux siciliens fait aussi pressentir que la fête aura un caractère anti-clérical très prononcé.

Palerme, 29 mars.

Garibaldi est arrivé ce matin, à huit heures et demie, salué par les acclamations d'une foule considérable qui l'attendait.

Il s'est rendu immédiatement à une villa située aux environs de Palerme.

Le maire, qui avait accompagné Garibaldi, est venu sur le balcon remercier la population au nom du général.

ALGÉRIE & TUNISIE

L'aman

Tunis, 29 mars.

Le bey a soumis au commandant militaire plusieurs décrets accordant l'aman à diverses fractions de tribus qui veulent cesser les hostilités, notamment à Ali ben Khalifa. On croit que l'autorité militaire accordera la grâce d'Ali ben Khalifa, seulement moyennant des garanties sérieuses pour l'avenir.

L'insurrection

Tunis, 19 mars.

Une bande de mille insurgés dévasta la nord de Gabès. La garnison de Sfax est doublée. Le fil télégraphique entre Sfax et Gabès vient d'être coupé par les insurgés.

Nous prions nos abonnés dont l'abonnement expire le 31 mars de vouloir bien le renouveler avant cette date s'ils ne veulent éprouver d'interruption dans l'envoi du journal.

GREVE DE ROANNE

Mon cher Directeur,
On préfère que plusieurs membres de la société des ONZE, désireux de prouver à la population roannaise, combien elle avait tort de douter de la générosité de leurs cœurs, se seraient décidés à contribuer à la mesure de leurs moyens, à la manifestation sociale désirée par les travailleurs, et pour cela faire d'abandonner leurs usines aux ouvriers et employés qui y sont occupés.
Mais modestes comme la violette, et voulant échapper à l'explosion de la reconnaissance populaire, ils ont d'avance pris la poudre d'escampette sans laisser leur nouvelle adresse, et c'est de loin qu'ils feront connaître leur volonté de ne plus gagner 70 ou 80 mille francs par an pendant que les plus favorisés de leurs ouvriers gagnent à peine pour suffire aux modestes besoins de leur famille.
On cite comme la plus résolu à cette solution des difficultés, entre les ouvriers et les patrons roannais, le numéro deux des « Espérances patronales ».
Patronal, tous mes châteaux en Espagne, basés sur la générosité des onze, sont renversés.
J'apprends à l'instant que si quelques uns des onze se sont égarés, c'est tout simplement parce qu'ils croyaient voir un revolver dans la poche de chaque passant.
Rien de nouveau pour le moment.

ESQUISSES PATRONALES

N° II
Au moral : C'est l'homme le plus têtu de la création, malgré les cinquante-sept ou cinquante-huit printemps qu'il agglomère sur sa tête : il est vindicatif et rancunier autant que peut l'être un homme qui a une grande faute à expier mais qui ne veut pas en convenir.
C'est lui qui a été le clou de la grève, aussi a-t-il voté aux ouvriers une aversion profonde.
C'est lui qui a été la cause première des deux mois de souffrance de la population roannaise, et cependant on le rencontre le front haut dans la ville ; il y a des gens qui n'ont plus de pudeur.
ARTHUR (c'est son nom, paraît-il) en a moins que les autres.
Il est assez verbeux et s'emballe facilement s'il est contredit ; patient comme un chat qui se brûle la patte, il répète souvent ce proverbe bien connu : « Chat échaudé craint l'eau froide », qu'il compte à sa façon, « que doit donc craindre alors un chat grillé ».
C'est, m'a-t-on dit, par ce détestable à peu près qu'il termine toute discussion qui l'embarrasse, et il a soin de l'assaisonner d'un gros rire aussi spirituel que sa propre personne.
Au physique : Il est loin de ressembler à l'Apollon du Belvédère, de temps en temps, il essaye de simuler des accroche-cœur sur ce qu'il appelle sa tête et s'imagine alors qu'il ressemble à un homme : laissons lui cette illusion, il doit être fier de se distinguer de ses collègues.

GREVE DE MOIRANS

Moirans, 29 mars.
Mon cher Directeur,
Je n'ai pu vous télégraphier hier soir la décision de l'Assemblée générale, il était trop tard ; les ouvrières s'y étaient rendues en masse.
Le bureau est formé, et le citoyen Roger donne communication des propositions de l'usine Bouvard et transmises par M. le maire.
Je les ai indiquées hier, je n'y reviens pas.
A la majorité elles sont acceptées, et la rentrée dans l'usine Bouvard est décidée.

L'usinier Martin étant à Grenoble, on se réserve pour le lendemain, afin de prendre une décision sur ce que M. Merlin doit apporter au siège de la chambre syndicale.
Malgré les exhortations du maire qui voudrait voir les ouvrières par petits groupes à l'usine, on n'en a fait qu'un seul groupe, ce qui est une manière de prouver la vitalité de la Chambre syndicale que les patrons s'obstinent à ne pas reconnaître.
Ce matin à huit heures précises, le défilé commence dans le plus grand ordre ; les grévistes, trois par trois, sans bruit, se rendent à l'usine Bouvard escortés des ouvrières de l'usine Martin qui n'a encore pas donné de solution.
La rentrée s'opère dans les ateliers Bouvard.

L'USINE MARTIN
Quelques instants après la rentrée Bouvard, quelques rumeurs circulent en ville ; de tous côtés on aperçoit des femmes qui courent de toutes leurs forces vers la Chambre syndicale ; on s'informe et on apprend que ce sont les ouvrières et ouvriers de l'usine Martin qui viennent d'abandonner l'atelier.
Une assez grande quantité d'entre elles, travaillent depuis quelques jours, mais furieuses de voir que les grévistes de l'usine Bouvard avaient obtenu gain de cause alors que de leur côté elles n'en étaient encore qu'aux promesses, elles se réfugiaient vers leurs protecteurs naturels de la chambre syndicale.
Là, elles se sentaient chez elles et étaient certaines que leurs intérêts seraient bien défendus.
On prévient de ce fait M. Merlin, chez qui vient d'arriver le patron de l'usine.
M. Merlin répond qu'il fera connaître la décision Martin dans quelques instants, les ouvriers attendent impatientement ; dans la salle, le mot est donné, il faut le même tarif qu'à l'usine Bouvard ou la grève continuera chez Martin, mais plus sérieuse, cette fois, car il y aura unanimité : les tisseuses ont enfin commencé à comprendre que la solidarité ouvrière n'est pas un vain mot et que de leur union dépend leur force.
M. le maire fait son entrée : un profond silence s'établit ; il lit la décision Martin qui est assez loin du tarif Bouvard, malgré les semblants de concessions qui s'y étaient jadis.
M. le maire est fréquemment interrompu par des « Non, non, le tarif Bouvard et pas d'autre ».
Il a cependant la constance de lire jusqu'à la fin le nouveau tarif inventé par le patron Martin et un vote unanime le repousse énergiquement.
M. Martin, bien que n'étant pas enchanté du succès de son ambassade se retire en demandant aux grévistes de rester encore quelques instants, il se rend, dit-il, chez M. Martin, pour lui transmettre la décision unanime des tisseuses.
Un grand tumulte règne dans l'assemblée ; chacune des ouvrières déclare que si M. Martin ne capitule pas, on ne rentrera pas chez lui, et qu'une nouvelle augmentation sera demandée.
Le citoyen Roger engage à tenir bon, et un autre citoyen, consulté également, déclare que le sieur Martin sera encore trop heureux d'accorder aux tisseuses le peu qu'elles réclament.
Mais silence, M. le maire est signalé.

CAPITULATION MARTIN
M. Merlin déclare à l'assemblée qu'il a pu obtenir de M. Martin son adhésion aux conditions édictées par l'usine Bouvard, et que rien ne s'oppose plus à la rentrée dans les ateliers.
De nombreux braves acclament cette déclaration et M. le Maire se retire.
L'assemblée décide alors que la rentrée aura lieu dans les mêmes conditions que celles du matin.
Qu'on ira chercher un citoyen renvoyé de chez M. Martin parce que sa femme faisait partie du bureau et que s'il est refusé à l'usine, personne ne rentrera.

On vote des remerciements en faveur des citoyens qui ont été remerciés auxquels on a voté des remerciements. Réveil Lyon, ce soir, les deux mains cordiales de nos braves tisseuses et on se donne rendez-vous à une heure pour la rentrée générale.
L'usine Bouvard qui travaille depuis ce matin, a été l'objet de l'attention de la population.
Il est une heure, près de mille ouvrières se stationnent sur la place.
Elles se rassurent par trois ou quatre fois, et se rassurent encore plus quand elles ont vu qu'elles ont promis au sujet du citoyen renvoyé et traverser la ville au milieu des braves et des vivats de la population.
On dit qu'une ville débarrassée de l'ennemi, on s'embrasse, l'union et la paix vont renaitre.
J'ai vu pleurer de joie de braves habitants de Moirans.
Les deux usines travaillent depuis une heure.

ÉPILOGUE
Les ouvriers viennent de jouer leur première partie sérieuse ; elles n'avaient encore jamais fait grève, et bien qu'elles n'aient pas obtenu complètement ce qu'elles désiraient, elles ont au moins obtenu une grande partie et ce qu'il y a de plus important, c'est qu'elles commencent à ne plus s'effrayer d'être mesurées par leurs autorités et à leurs patrons ; voire même à regarder en face le brigadier de gendarmerie, ce fonctionnaire trop zélé et surtout trop dévoué aux ordres de M. Martin. Il est à présumer que ses chefs lui enjoindront dorénavant de relire son service intérieur et de ne plus compromettre ses aiguillettes comme il vient de le faire, dans l'intérêt et sur l'ordre d'un simple particulier.
Les ouvrières ont, en outre, acquis la preuve que le groupement entre elles est une source de succès.
Les patrons qui ont voulu combattre à outrance la chambre syndicale, ont, par la maladresse de l'un d'eux, confirmé sa puissance ; puisqu'il a dû adhérer à leurs réclamations faites par l'intermédiaire de leurs délégués.
C'est le moment de la lutte, et il est incontestable que si les promesses faites ne sont pas tenues, MM. Bouvard et Martin seront exposés à une nouvelle grève, qui, cette fois, leur coûtera certainement des plumes, car, en raison des renseignements des plus formels, que j'ai reçus, ce qu'ils ont accordé aux grévistes n'était que dérisoire, c'était le trop plein de leurs bourses.
Henry LAPEYRE.

AUX TISSEURS

Réunion publique (Alcazar)
Citoyens, citoyensnes,
La commission de vingt-un membres que vous avez nommée, composée de syndics, patrons et ouvriers, chargée de rechercher les moyens pratiques pour le rétablissement des tarifs de 1889-1892 prenant son mandat comme un devoir de la plus haute importance à accomplir s'est adressée aux élus de votre cité par l'intermédiaire de M. le maire de Lyon.
Dans sa séance du 24 courant, le conseil municipal qui est chargé de distribuer les deniers des contribuables et qui doit certainement s'occuper s'il en a le temps, fait face aux charges très lourdes qui leur incombent, à discuter très longuement notre situation et s'est engagé par un vote à nous prêter son appui.
Citoyens,
Vous vous plaignez toujours, et quelquefois avec raison, que ceux à qui vous confiez vos intérêts les défendent insuffisamment pour nous. Après avoir mûrement étudié tous les moyens pour assurer à la corporation une existence plus en rapport avec les nécessités de la vie, nous avons décidé qu'il était de toute urgence de vous convoquer à une assemblée générale, qui aura lieu salle de l'Alcazar, jeudi 6 avril, à sept heures du soir, réunion dans laquelle les moyens que nous avons à vous proposer seront discutés et soumis à votre sanction.
A vous de répondre à notre appel, sinon nos négociants seraient en droit de croire

que vous êtes satisfaits de la situation qui vous est faite, et qui s'aggrave de jour en jour par suite de notre inertie.
Pour le secrétaire de la commission : POLLET.

On vote des remerciements en faveur des citoyens qui ont été remerciés auxquels on a voté des remerciements. Réveil Lyon, ce soir, les deux mains cordiales de nos braves tisseuses et on se donne rendez-vous à une heure pour la rentrée générale.
L'usine Bouvard qui travaille depuis ce matin, a été l'objet de l'attention de la population.
Il est une heure, près de mille ouvrières se stationnent sur la place.
Elles se rassurent par trois ou quatre fois, et se rassurent encore plus quand elles ont vu qu'elles ont promis au sujet du citoyen renvoyé et traverser la ville au milieu des braves et des vivats de la population.
On dit qu'une ville débarrassée de l'ennemi, on s'embrasse, l'union et la paix vont renaitre.
J'ai vu pleurer de joie de braves habitants de Moirans.
Les deux usines travaillent depuis une heure.

ÉPILOGUE
Les ouvriers viennent de jouer leur première partie sérieuse ; elles n'avaient encore jamais fait grève, et bien qu'elles n'aient pas obtenu complètement ce qu'elles désiraient, elles ont au moins obtenu une grande partie et ce qu'il y a de plus important, c'est qu'elles commencent à ne plus s'effrayer d'être mesurées par leurs autorités et à leurs patrons ; voire même à regarder en face le brigadier de gendarmerie, ce fonctionnaire trop zélé et surtout trop dévoué aux ordres de M. Martin. Il est à présumer que ses chefs lui enjoindront dorénavant de relire son service intérieur et de ne plus compromettre ses aiguillettes comme il vient de le faire, dans l'intérêt et sur l'ordre d'un simple particulier.
Les ouvrières ont, en outre, acquis la preuve que le groupement entre elles est une source de succès.
Les patrons qui ont voulu combattre à outrance la chambre syndicale, ont, par la maladresse de l'un d'eux, confirmé sa puissance ; puisqu'il a dû adhérer à leurs réclamations faites par l'intermédiaire de leurs délégués.
C'est le moment de la lutte, et il est incontestable que si les promesses faites ne sont pas tenues, MM. Bouvard et Martin seront exposés à une nouvelle grève, qui, cette fois, leur coûtera certainement des plumes, car, en raison des renseignements des plus formels, que j'ai reçus, ce qu'ils ont accordé aux grévistes n'était que dérisoire, c'était le trop plein de leurs bourses.
Henry LAPEYRE.

AUX TISSEURS
Réunion publique (Alcazar)
Citoyens, citoyensnes,
La commission de vingt-un membres que vous avez nommée, composée de syndics, patrons et ouvriers, chargée de rechercher les moyens pratiques pour le rétablissement des tarifs de 1889-1892 prenant son mandat comme un devoir de la plus haute importance à accomplir s'est adressée aux élus de votre cité par l'intermédiaire de M. le maire de Lyon.
Dans sa séance du 24 courant, le conseil municipal qui est chargé de distribuer les deniers des contribuables et qui doit certainement s'occuper s'il en a le temps, fait face aux charges très lourdes qui leur incombent, à discuter très longuement notre situation et s'est engagé par un vote à nous prêter son appui.
Citoyens,
Vous vous plaignez toujours, et quelquefois avec raison, que ceux à qui vous confiez vos intérêts les défendent insuffisamment pour nous. Après avoir mûrement étudié tous les moyens pour assurer à la corporation une existence plus en rapport avec les nécessités de la vie, nous avons décidé qu'il était de toute urgence de vous convoquer à une assemblée générale, qui aura lieu salle de l'Alcazar, jeudi 6 avril, à sept heures du soir, réunion dans laquelle les moyens que nous avons à vous proposer seront discutés et soumis à votre sanction.
A vous de répondre à notre appel, sinon nos négociants seraient en droit de croire

que vous êtes satisfaits de la situation qui vous est faite, et qui s'aggrave de jour en jour par suite de notre inertie.
Pour le secrétaire de la commission : POLLET.

CONSEIL MUNICIPAL DE LYON
Séance de la séance du 27 mars

Le conseil municipal a adopté les conclusions de la commission de l'Alcazar, relative à la situation des tisseurs.
Il a décidé de voter des remerciements aux membres de la commission et de leur offrir un dîner de bienvenue.

Le conseil municipal a également adopté les conclusions de la commission de l'Alcazar, relative à la situation des ouvriers.
Il a décidé de voter des remerciements aux membres de la commission et de leur offrir un dîner de bienvenue.

Le conseil municipal a également adopté les conclusions de la commission de l'Alcazar, relative à la situation des patrons.
Il a décidé de voter des remerciements aux membres de la commission et de leur offrir un dîner de bienvenue.

Le conseil municipal a également adopté les conclusions de la commission de l'Alcazar, relative à la situation des tisseurs.
Il a décidé de voter des remerciements aux membres de la commission et de leur offrir un dîner de bienvenue.

Le conseil municipal a également adopté les conclusions de la commission de l'Alcazar, relative à la situation des ouvriers.
Il a décidé de voter des remerciements aux membres de la commission et de leur offrir un dîner de bienvenue.

Le conseil municipal a également adopté les conclusions de la commission de l'Alcazar, relative à la situation des patrons.
Il a décidé de voter des remerciements aux membres de la commission et de leur offrir un dîner de bienvenue.

Le conseil municipal a également adopté les conclusions de la commission de l'Alcazar, relative à la situation des tisseurs.
Il a décidé de voter des remerciements aux membres de la commission et de leur offrir un dîner de bienvenue.

Le conseil municipal a également adopté les conclusions de la commission de l'Alcazar, relative à la situation des ouvriers.
Il a décidé de voter des remerciements aux membres de la commission et de leur offrir un dîner de bienvenue.

Le conseil municipal a également adopté les conclusions de la commission de l'Alcazar, relative à la situation des patrons.
Il a décidé de voter des remerciements aux membres de la commission et de leur offrir un dîner de bienvenue.

Le conseil municipal a également adopté les conclusions de la commission de l'Alcazar, relative à la situation des tisseurs.
Il a décidé de voter des remerciements aux membres de la commission et de leur offrir un dîner de bienvenue.

Le conseil municipal a également adopté les conclusions de la commission de l'Alcazar, relative à la situation des ouvriers.
Il a décidé de voter des remerciements aux membres de la commission et de leur offrir un dîner de bienvenue.

Le conseil municipal a également adopté les conclusions de la commission de l'Alcazar, relative à la situation des patrons.
Il a décidé de voter des remerciements aux membres de la commission et de leur offrir un dîner de bienvenue.

Le conseil municipal a également adopté les conclusions de la commission de l'Alcazar, relative à la situation des tisseurs.
Il a décidé de voter des remerciements aux membres de la commission et de leur offrir un dîner de bienvenue.

Le conseil municipal a également adopté les conclusions de la commission de l'Alcazar, relative à la situation des ouvriers.
Il a décidé de voter des remerciements aux membres de la commission et de leur offrir un dîner de bienvenue.

Le conseil municipal a également adopté les conclusions de la commission de l'Alcazar, relative à la situation des patrons.
Il a décidé de voter des remerciements aux membres de la commission et de leur offrir un dîner de bienvenue.

Le conseil municipal a également adopté les conclusions de la commission de l'Alcazar, relative à la situation des tisseurs.
Il a décidé de voter des remerciements aux membres de la commission et de leur offrir un dîner de bienvenue.

Le conseil municipal a également adopté les conclusions de la commission de l'Alcazar, relative à la situation des ouvriers.
Il a décidé de voter des remerciements aux membres de la commission et de leur offrir un dîner de bienvenue.

Le conseil municipal a également adopté les conclusions de la commission de l'Alcazar, relative à la situation des patrons.
Il a décidé de voter des remerciements aux membres de la commission et de leur offrir un dîner de bienvenue.

Le conseil municipal a également adopté les conclusions de la commission de l'Alcazar, relative à la situation des tisseurs.
Il a décidé de voter des remerciements aux membres de la commission et de leur offrir un dîner de bienvenue.

CHRONIQUE LOCALE

A la séance d'hier soir du conseil municipal, M. Munier, sénateur, a donné sa démission d'adjoint et de membre du conseil.
M. le maire a, au nom du conseil tout entier, exprimé les regrets que cause la retraite de l'honorable conseiller.
Il a été donné lecture d'une lettre de M. Berthod par laquelle il remercie le conseil de ses marques de sympathie, mais maintient sa démission.
Notre savant collaborateur et ami, M. Chaffanjon, parti aujourd'hui pour les Antilles, où il va se livrer à de très intéressants travaux scientifiques.
Nous regrettons que nous cause son départ.

La Compagnie générale Transatlantique de Paris, d'accord avec la Compagnie des chemins de fer, délivre dès aujourd'hui des billets de voyages circulaires à prix réduits en France, en Algérie, en Tunisie, en Italie et en Espagne.
Ces billets, qui sont valables pour 90 jours, offrent à tous les points de vue de grands avantages au public.
On vient de commencer à Strasbourg, la démolition de la Tour-dans-le-Sac, qui a joué pendant le dernier siège de cette ville un rôle assez important en servant d'abri aux défenseurs chargés de la garde du barrage qui terminait les fossés de fortification sur la rive gauche de l'Ill.
Dans quelques jours il ne restera plus de l'ancienne enceinte de Strasbourg sur cette rive que le tronçon de rempart adressé à la cour de la caserne de la Finckmatt, dont la démolition est subordonnée à la construction d'une nouvelle caserne dans la rue militaire du faubourg de Pierres.
On démolit également sur la droite du pont du petit Rhin, la tour connue des vieux Strasbourgeois sous le nom de Tour des Rats.
Cette construction date du temps de Vauban et formait une sorte de blocus destiné à défendre le passage du petit Rhin.
Les électeurs de Tarare sont convoqués pour le 16 avril, afin d'élire un conseiller général.

Il est question, nous assure-t-on, de simplifier les formalités à remplir pour les envois d'argent par la poste.
D'après le système que M. Cochery a l'intention d'adopter, il suffira — si la réforme dont nous parlons a lieu — d'acheter une carte postale dans un bureau quelconque, d'y inscrire la somme que l'on veut envoyer, et de remettre cette carte avec l'argent à l'employé de la poste.
Celui-ci donnera un reçu disposé d'avance et où il n'y aura que la somme à inscrire et tout sera dit. Quant au destinataire, on lui remettra l'argent contre sa signature au dos de la carte d'envoi, et ce sera tout.

M. Lassalle, le sympathique baryton de l'Opéra, vient de perdre sa fille, âgée de deux ans, dont les obsèques ont eu lieu ce matin à dix heures.
Est-ce un canard ?
Un journal mondain de Londres annonce que l'ex impératrice de France, Eugénie de Montijo, serait sur le point de convoler en secondes noces avec un jeune lord anglais, très riche.

Concert de l'Union Gauloise
L'Union gauloise organise, pour le 30 avril prochain, un grand concert qui aura lieu au Théâtre Bellecour.
Ce concert, le premier donné par cette jeune et déjà célèbre société chorale, obtiendra certainement le plus grand succès.
L'Union gauloise s'est assurée, en effet, le concours d'artistes éminents :

Elle appellait sur eux, dans ses imprecations, toutes les malédictions du ciel, et elle jurait de ne les revoir jamais. Ce qui existait au sujet des enfants aurait pu amener de la froideur et susciter des querelles entre la marquise et son mari.
Il n'en était rien.
Si, sur ce point, il n'y avait pas entre eux communauté de pensées et de sentiments, ils n'en restaient pas moins unis.
Rien ne pouvait alléger leur mutuelle affection.
L'amour qu'ils avaient l'un pour l'autre conservait toute sa puissance.
M. de Coulange, toujours empressé, généreux et bon, avait pour Mathilde, la même sollicitude et les mêmes attentions, les mêmes prévenances.
Il aurait trouvé comme indigne de son caractère de lui adresser un reproche ou de lui faire seulement une observation. Ils avaient chacun une plaie saignante au cœur.
Et si Mathilde cachait soigneusement ses douleurs à son mari, le mari ne mettait pas moins de soins à lui cacher les siennes.
En s'occupant exclusivement de son fils, M. de Coulange semblait vouloir justifier son indifférence pour sa fille. Mais s'il ne lui témoignait aucune affection, s'il refusait de la voir, s'il voulait qu'on la tint éloignée de lui, c'était un parti pris, un système adopté. Il était uniquement dirigé par cette idée que Mathilde refusant sa tendresse à son fils, il devait à l'enfant, repoussé par la mère, réparation du tort qui lui était fait. Il se contraignait, se faisait violence pour imposer silence à son cœur, et ce n'était pas sans souffrir beaucoup qu'il donnait à son fils la part de tendresse paternelle qu'il devait à sa fille.

Elle appellait sur eux, dans ses imprecations, toutes les malédictions du ciel, et elle jurait de ne les revoir jamais. Ce qui existait au sujet des enfants aurait pu amener de la froideur et susciter des querelles entre la marquise et son mari.
Il n'en était rien.
Si, sur ce point, il n'y avait pas entre eux communauté de pensées et de sentiments, ils n'en restaient pas moins unis.
Rien ne pouvait alléger leur mutuelle affection.
L'amour qu'ils avaient l'un pour l'autre conservait toute sa puissance.
M. de Coulange, toujours empressé, généreux et bon, avait pour Mathilde, la même sollicitude et les mêmes attentions, les mêmes prévenances.
Il aurait trouvé comme indigne de son caractère de lui adresser un reproche ou de lui faire seulement une observation. Ils avaient chacun une plaie saignante au cœur.
Et si Mathilde cachait soigneusement ses douleurs à son mari, le mari ne mettait pas moins de soins à lui cacher les siennes.
En s'occupant exclusivement de son fils, M. de Coulange semblait vouloir justifier son indifférence pour sa fille. Mais s'il ne lui témoignait aucune affection, s'il refusait de la voir, s'il voulait qu'on la tint éloignée de lui, c'était un parti pris, un système adopté. Il était uniquement dirigé par cette idée que Mathilde refusant sa tendresse à son fils, il devait à l'enfant, repoussé par la mère, réparation du tort qui lui était fait. Il se contraignait, se faisait violence pour imposer silence à son cœur, et ce n'était pas sans souffrir beaucoup qu'il donnait à son fils la part de tendresse paternelle qu'il devait à sa fille.

Feuilleton du REVEIL LYONNAIS
59
LES DEUX MÈRES
PAR
Emile RICHERBOURG
DEUXIÈME PARTIE
LA FIGURE DE CIRE
(Suite.)
Cette fois, les enfants avaient trouvé le nom à lui donner.
Quand elle fut au milieu d'eux, une petite fille s'approcha d'elle et lui dit :
— Tu ne sais pas, la Pâle ? eh bien, les petits garçons l'ont appelée Figure de cire.
— Vraiment, ma mignonne ! fit Gabrielle en l'embrassant.
Aussitôt une vingtaine de voix dirent ensemble :
— La Pâle, ce n'est pas moi, c'est lui !
Un sourire doux et triste effleura les lèvres de la jeune fille.
— Mes petits amis, il n'y a pas de mal à ce que vous m'appeliez Figure de cire ; vous pouvez me donner ce nom, si cela vous est agréable.
Et elle se mit à faire, comme d'habitude, sa distribution de bonbons et de petits gâteaux.
Un instant après, d'un bout à l'autre de la promenade, les enfants lançaient

M. Lassalle et Bosquia, de l'Opéra; M. Coquerit, de la Comédie-Française; M. Lévy, le sympathique chef d'orchestre du Théâtre-Ballet, la fanfare municipale de ses pupilles, prêteront leur concours à cette fête artistique.

La salle du Théâtre Bellecour sera certainement trop petite pour contenir les nombreux auditeurs désireux d'assister à cette solennité musicale.

L'observatoire nous communique les renseignements suivants sur la comète découverte par Wills le 18 courant à Boston, et qu'il a pu observer la nuit dernière.

Elle est très voisine de la Belle étoile et de la Lyre, qu'elle précède un peu dans le ciel, et parcourt la sphère céleste dans le même sens que le soleil en se rapprochant toujours constamment du pôle.

Cet astre est d'ailleurs très faible, son éclat ne surpassant pas celui des étoiles de 9^e et 10^e grandeur et sa queue, qui mesure environ six dixièmes du diamètre apparent du soleil, est sensiblement parallèle à l'équateur.

Son éclat va augmenter d'une façon continue jusqu'à la fin de juin, époque à laquelle la comète sera à son point le plus proche de la terre.

Le sujet de lecture a été imposé aux harmonies de première division supérieure au grand concours international de Genève a été composé par M. Antony Lamotte, comme il l'a été également par lui pour les grands concours de Lyon, en 1877.

M. Antony Lamotte est un des membres les plus assidus des concours orphéoniques depuis 23 ans.

Petits papiers

On annonce, pour un des jours de la semaine prochaine, la vente publique, à Paris, de la collection de feu M. Cottereau, secrétaire général de la chambre de commerce à Paris.

On remarque, dans le catalogue publié à cette occasion par M. Charavay, la mention suivante relative à un autographe de M. Gambetta :

542. Gambetta, Léon; le célèbre homme d'Etat, né à Cahors, 1838. Lettre autographe signée: à un ami; 2 déc. 1863. 1 p. 1/2 in-8. Une ligne effacée.

Le 2 décembre 1863.

Mon cher Hiérophante,

Je suis allé voir la protégée à Saint-Lazare; son affaire, d'après ses explications mêmes, me paraît très grave; il y a répétition dans le récit d'excitation à la débauche de filles mineures.

Il sera bien difficile de la retirer des filets des magistrats; ce sont mailles serrées et dures qui gardent tout, surtout les « carpes ». Mais, par amour de toi, je ferai l'impossible, et je la disputerai à ces vautours en prurit de moralité, jusqu'à épuisement.

Je voudrais seulement qu'elle eût confiance en moi, c'est une des conditions d'énergie de ma nature: c'est peut-être bizarre, mais qui rendra raison de la bizarrerie des hommes et de l'écrit des avocats?

Aie donc la complaisance de voir (ici des mots effacés) et envoie ça à mon cabinet, rue Bonaparte, 45. Tous les jours, avant onze heures du matin.

Que les temps de Brantôme sont loin de nous; voilà qu'on se met à poursuivre les dames galantes.

La vergogne envahit la langue, la mode est jusqu'au parquet. Où allons-nous? La Vertumane nous tuera.

Ton idéal quand même, Léon GAMBETTA, 44, rue Bonaparte.

Le nommé Charles Danguin, âgé de 22 ans, sans domicile, a été arrêté avant-hier soir par des passants qui l'avaient vu dérober, à l'étalage d'un épicer de la rue Mercière, un pain de cire du poids de 13 kilog. environ.

Conduit à la permanence, il a été écroué sous la double inculpation de vol et de vagabondage.

Hippolyte Vallon, âgé de 32 ans, demeurant à Givors, place des Marchés-Couverts, a commis un vol du même

genre au préjudice de M^{me} Boucha, propriétaire au hameau du Bouchage, commune de Givors.

Vallon, qui est un repris de justice des plus dangereux, a eu le même sort que son infamieux copain.

Le Crime de Chapouost

M. Charvin, commissaire de police à Oullins, s'est rendu hier à Chapouost, où il a entendu quelques témoins, entre autres l'instigateur de la commune.

Ces dépositions n'ont été d'aucun fait nouveau, et ne sont pas de nature à avancer beaucoup l'instruction de cette mystérieuse affaire.

M. Chauvin qui, — il faut le reconnaître, — déploie le plus grand zèle pour arriver à découvrir les assassins, ne perd pas l'espoir de leur mettre la main dessus.

M. Chauvin a la foi robuste.

Sur les plaintes nombreuses d'habitants du quartier Saint-Clair, une escouade de gardiens de la paix, ayant à sa tête un commissaire de police, a procédé, hier, à l'arrestation d'une véritable bande de malfaiteurs qui avaient élu domicile dans une vaste excavation, située au fond d'une allée du cours d'Harbonville et donnant accès sous le fort de Montessuy.

Cinq d'entre eux ont pu s'échapper; mais, grâce aux renseignements donnés par leurs acolytes moins heureux, on a lieu d'espérer qu'ils ne tarderont pas à subir le même sort.

Ces individus sont tous inculpés de vols nombreux au préjudice des habitants du quartier.

Nous croyons savoir que de nouvelles descentes de police seront faites aujourd'hui dans certains tripots de notre ville.

Le nommé Fontanères, âgé de 30 ans, ouvrier en soie habitant la commune de Saint-Laurent-de-Chamousset, s'est, dans la journée d'hier, donné la mort dans son domicile.

Malgré les soins qui lui ont été prodigués par un médecin, mandé en toute hâte, ce malheureux qui portait à la gorge une profonde blessure faite avec un rasoir, n'a pas tardé à rendre le dernier soupir.

Dans la soirée d'avant-hier, vers 7 heures 1/2, le nommé M..., qui avait fêté outre mesure la divine bouteille, a fait, dans la rue des Jardins, une chute sans gravité.

Relévé par des gardiens de la paix, ce disciple de Bacchus a été consigné au poste jusqu'à ce que la raison lui soit revenue.

Il a bien promis de ne plus recommencer. Serment d'ivrogne!

Un commencement d'incendie s'est déclaré, hier matin, vers 7 heures 1/2, place de la Charité, 10, dans un local du rez-de-chaussée occupés par l'imprimerie de M. Delaroche.

Il a été éteint presque aussitôt et n'a occasionné que des dégâts sans importance.

Un accident regrettable est arrivé hier matin, à 7 heures et demie, dans les ateliers de menuiserie de la Buire. Des ouvriers étaient occupés à renverser un fond de voiture, lorsqu'un jeune contre-maître qui concourait à cette opération, n'ayant pu se garer à temps au moment de la chute de cette pièce, reçut un coup violent qui lui fractura la jambe droite.

Ce malheureux a été, par les soins de ses camarades, transporté à l'Hôtel-Dieu.

M. Alix, dit Palette, demeurant rue Tramassac, 36, a été frappé d'une attaque de paralysie, dans la rue Thomas-sin, et est tombé sur le sol.

Dans sa chute, ce malheureux s'est fait une grave contusion à la tête.

Après avoir reçu quelques soins dans une buvette voisine, M. Alix a été conduit à son domicile, mais il n'a pas tardé à succomber, malgré les soins de M. le docteur Veulliet.

Malpertuis se gratta l'oreille. — Que va faire ce gentleman? demanda-t-il.

— Un coup de tête, cela n'est pas douteux, répondit César.

— Ne puis-je être compromis? Le baron haussa les épaules.

— Compromis! répéta-t-il. Pourquoi? à quel propos? Tu donnes au prince un renseignement qui sera, demain matin, dans une demi-douzaine de journaux. Où est le mal? Sois tranquille! M. de Brada ne compromettra que lui et la marquise.

— Qu'avons-nous à gagner à ce scandale? — Cent mille francs d'abord, ce qui est joli. Tu devrais comprendre en outre que, plus Lazarine sera tombée bas, plus nous serons sûrs de lui arracher une partie de la fortune de son fils.

— Tu as réponse à tout! — Parbleu!

Emmanuel de Brada habitait, rue de l'Élysée, un de ces hôtels construits sur un modèle uniforme et que les Parisiens connaissent.

Neuf heures du soir allaient sonner. Le prince était seul, au premier étage, dans un grand cabinet de travail tendu de tapisseries des Flandres.

Quatre corps de bibliothèque en poir noir, à filets de cuivre, occupaient quatre panneaux.

Au milieu, sur une large table servant de bureau et sous la clarté d'une lampe recouverte de son abat-jour, se trouvait une lettre ouverte, — celle de Malpertuis.

En dehors du cercle lumineux projeté par la lampe, une demi-obscurité régnait.

M. de Brada allait et venait d'un bout à l'autre de la vaste pièce d'un pas rapide et saccadé.

Parfois il s'approchait d'une des fenêtres, et pendant une seconde, il ap-

Sou des Ecoles

Canton de Villeurbanne. Numéros gagnants de la tombola faite dans une soirée de familles, au profit du Sou des Ecoles, chez le citoyen Desroches, cafetier, grande rue des Charpenues, 49 :

150, 204, 261, 7, 12, 2, 407, 242, 153, 280, 33, 51, 392, 1, 283, 338, 57, 104, 280, 301, 309, 145, 280, 211, 141, 246, 49, 154.

Les possesseurs des numéros ci-dessus, pourront retirer les lots à partir du 30 courant, chez le citoyen Desroches, cafetier, grande rue des Charpenues, 49.

La tombola a profité de la recette suivante : Vente des billets, 60 francs. Quête faite pendant le tirage, 44 francs. Total, 104 francs qui seront versés au siège de la Société, rue Dubois.

La commission remercie vivement toutes les citoyennes et citoyens qui ont contribué au succès de cette fête, qui a été fructueuse pour le Sou des Ecoles.

La Commission. LAFOREST, HAUV, DAVEZE.

La commission d'organisation pour l'érection d'un monument aux soldats morts dans la commune d'Ecully, pendant la guerre 1870-71, a l'honneur de prévenir les sociétés civiles et militaires, les anciens soldats ainsi que les personnes qui voudraient bien rendre un dernier hommage à la mémoire des défunts, de bien vouloir assister à la cérémonie d'inauguration, dimanche, 2 avril.

Le cortège se fera sur la place d'Ecully, à dix heures du matin.

Conférences populaires. Mairie du deuxième Arrondissement. Aujourd'hui jeudi à huit heures précises du soir, aura lieu une conférence publique et gratuite dans une salle de la mairie, rue de la Charité.

M. Louis Juvénat, professeur, licencié en lettres, étudiera Andromaque et les Principales Héroïnes, du théâtre de Racine.

Société fraternelle de la Réserve et de la Territoriale. Le Conseil d'administration ayant décidé de déposer une couronne sur le monument commémoratif élevé dans le cimetière d'Ecully en l'honneur des soldats morts pendant la guerre 1870-71 et qui sera inauguré dimanche, 2 avril, ouvre une souscription à cet effet et prie tous les sociétaires actifs et honoraires qui voudraient y prendre part, de bien vouloir se faire inscrire tous les soirs, de huit heures à dix heures, au siège et dans la journée, chez le trésorier.

Un avis ultérieur fera connaître l'heure et le lieu du départ.

Le Président, VACHEZ.

Société de Tir de Lyon. Dimanche prochain, 3 avril, entrée publique et gratuite au Stand. Délivrance de Médailles et diplômes comme d'habitude à 200 et 300 mètres.

Cercle d'Etudes sociales. Croix-Rouisse. Les adhérents sont priés de se rendre à la réunion générale du samedi 17 avril.

En vente partout aujourd'hui le n° 6 de l'ancien Guignol. Sommaire: L'Instruction obligatoire (article patois). — L'Union nouvelle (ballade sur l'air de M. Dumollet). — Les infortunes de M. le curé du Gourguillon, dialogue entre Guignol et Gnafron. — Depassio, vieux poète lyonnais. — Chronique du poulailler. — Equevilles. — Pensées d'un fumeur de pipes. — Petite poste du Gourguillon.

Banque de Lyon et de la Loire. La commission des créanciers a l'honneur d'informer les intéressés que les signatures obtenues jusqu'à ce jour pour le concordat représentent une somme de 36 millions de francs, indépendamment d'un chiffre important de créances dont les adhésions sont promises.

La commission prie instamment les créanciers qui n'auraient pas encore donné leur signature de vouloir bien le faire dans le plus bref délai, et croit de leur intérêt de les avertir que le retard qu'ils apportent dans l'envoi de leur adhésion empêche la constitution de la nouvelle société et la distribution du premier dividende de 32 0/0 qui leur est proposé.

Les délégués des créanciers ont l'honneur de porter à la connaissance de MM. les créanciers la communication ci-après :

« Aux termes du projet du Concordat, les créanciers de la Banque de Lyon et de la Loire recevront le remboursement de leurs créances, dans les conditions suivantes :

— Non, monsieur le prince. — M. de Brada devient livide et fut saisi d'un tremblement convulsif, mais il fit sur lui-même un suprême effort et balbutia :

— Un homme?... — Oui. — Le nom de cet homme? — Emmanuel de Brada. — Un gentleman?... — Monsieur Emmanuel de Brada. — répliqua Malpertuis avec un accent intraduisible. — Non, pas!... — Un comédien de baptême. — Oh! fit le prince avec dégoût. Ses jambes fléchissaient sous lui. Il se laissa tomber sur un siège, en même temps qu'il essayait avec son mouchoir ses tempes mouillées d'une sueur froide.

Cet état d'absolue prostration dura fort peu de temps. M. de Brada, relevant la tête, poursuivait :

— Où se sont-ils connus?... — Au théâtre de Belleville... — La marquise l'a vu jouer et s'est prise de passion pour lui. — L'hôtel de la villa Montespan appartient à madame de la Tour du Roy. — Non, monsieur le prince, mais à Emmanuel de Brada. — Il n'avait pas un sou... — C'est un cadeau de la marquise. — Oh!... — répéta le prince. — Après un silence, il demanda :

— Les choses étranges que vous venez de m'apprendre sont-elles absolument ignorées du public?... — Au moment où je parle, oui... — répliqua Malpertuis; — mais elles seront demain le bruit de Paris... — Comment cela? — On prendra la crémaillère cette nuit, vers une heure du matin, à l'hôtel

de l'Argent payé immédiatement après la clôture du Concordat, 0/0... 32

En argent dont le paiement est garanti dans l'année, 0/0... 46

Soit espèces, 0/0... 42

30 actions de 500 fr. entièrement libérées et au porteur, de la nouvelle Société, qui seront délivrées au jour de la clôture du Concordat, 0/0... 42

Soit espèces et titres, 0/0... 79

Le surplus qui est de 16 0/0 restera à payer au fur et à mesure des rentrées éventuelles de la liquidation, et est gagé par les sommes à recouvrer sur les débiteurs divers, par les diminutions éventuelles du passif, et en sus, par une garantie donnée par la nouvelle Société, jusqu'à concurrence de 750,000 francs en cas d'insuffisance des sommes recouvrées.

La commission siège tous les jours de 9 heures à midi et de 2 heures à 6 heures, afin de recevoir les adhésions de MM. les créanciers au projet de Concordat et de leur fournir toutes les explications désirables.

BOURSE DE PARIS. Du 29 mars 1882.

5 0/0 Franc. 83 20 Union générale... 5 0/0 Amort. 84 20 Crédit de Fr. 5 0/0 Id. 84 20 Foncière Lyonn. 725 5 0/0 Franc. 117 25 Banque otto 437 5 0/0 Italien. 89 90 Banq. autric. 625 5 0/0 Esp. ex. 42 42 Autrichien... 467 5 0/0 Turc... 348 Lombard... 310 B. de France 4975 Saragosse... 530 Crédit foncier 1412 Nord d'Esp 618 Crédit mobil. 610 Suez... 2300 Crédit lyonn. 770 Paris-L.M. 4765 Mobilier esp 430 Consolidés 4014 4

BOURSE DE LYON. Du 29 mars 1882.

3 0/0 Franc. 83 Suez... 3 0/0 Amort. 81 40 Foncière Lyo. 520 3 0/0 1881 am. 91 Ville de Lyon 91 5 0/0 Franc. 117 25 Vil. Paris 69 5 0/0 Italien. 89 50 Vil. Paris 71 304 Dette turque. 42 40 Rhone-et-L. 370 Dette Egypt. 42 40 Croix-Rouss. 370 Mobilier fr. 771 25 Gaz de Lyon. 1190 Crédit lyonn. 771 25 Gaz S. et L. 370 Union générale. 771 25 F. Terrenoy 450 B. Lyon-Loire 771 25 L'Herminet 730 Mobilier esp. 756 25 Le Creusot 1835 Pays autrich. 530 Acker. Marin 600 S. Lyonnaise 530 Mines Loire. 326 B. L. M. 415 Montrambert 945 Chemins aut. 618 75 St-Etienne... 200 Lombard... 343 Rive-de-Gier 61 Saragosse... 532 50 Roche-Firm. Nord d'Esp 625 Cie Abattoirs

DÉPARTEMENTS. LOIRE. AVIS AUX FABRICANTS. Saint-Etienne. — La chambre syndicale a l'honneur d'informer MM. les fabricants qui n'ont pas encore déposé leur déclaration du chiffre d'affaires dans l'urne destinée à les recevoir dans les bureaux du syndicat que cette urne n'a pas encore été ouverte et qu'elle reste à leur disposition au jour d'hui 29 mars de 2 à 6 heures, et demain 30 mars, de 9 heures à midi et de 2 à 6 heures.

Chambre syndicale des ouvriers tisseurs et fustiers de Saint-Etienne. — Tous les sociétaires sont priés d'assister à l'assemblée générale qui aura lieu samedi 1^{er} avril, à 8 heures du soir, au siège de la société, café Martel, angle de la rue de la Banque et de la rue du Treuil.

ORDRE DU JOUR. Renouvellement des bureaux. — Rapport moral et financier du syndicat. — Propositions diverses. Nota. — On recevra les nouveaux adhérents.

DÉCOUVERTE D'UN CADAVRE. Ce matin, à 11 heures, le cadavre d'un nouveau né a été trouvé dans le Furent à l'endroit dit l'Éthivallières.

Le cadavre paraît avoir séjourné dans l'eau plusieurs jours. Le cadavre est transporté à l'hôpital pour être soumis à l'examen de M. le docteur Rimbaud.

ARRÊSTATION. On a arrêté, hier, sous l'inculpation d'abus de confiance, la nommée Marie-Mathilde Croisier, femme Lacrampe, qui s'é-

tail empressé de vendre de la toile qu'on lui avait confiée pour confecturer des sacs de lin.

ISÈRE. FÉDÉRATION OUVRIÈRE. Grenoble. — Samedi prochain, 1^{er} avril, à huit heures du soir, dans la salle des concerts, passage de l'Hôtel-de-Ville, aura lieu une réunion générale des adhérents de toutes les chambres syndicales de notre ville.

ORDRE DU JOUR. Rapport et compte rendu financier du conseil fédéral. Questions diverses. Lecture et discussion des statuts de la fédération. Grève des tissés de Moirans. Les citoyens qui n'auraient pas reçu des lettres d'invitation, en trouvant à la porte de la salle.

Adresser toutes les réclamations au secrétaire, A. Collin, avenue de la Gare.

CRIME OU ACCIDENT. Nous avons mentionné hier la découverte d'un cadavre dans le fossé des fortifications.

Sur l'ordre du parquet, l'autopsie a eu lieu ce matin, à l'hôpital, par les soins de M. le docteur Girard.

Le savant docteur a déclaré qu'il avait des doutes pour un assassinat. Le cadavre a été reconnu pour être celui d'un nommé Rosset, jardinier.

Une enquête est commencée pour savoir avec qui il a passé la journée et principalement la soirée de dimanche. On parle notamment d'un marchand de parapluie qui aurait été vu en train de boire avec lui.

Malgré les plus actives recherches il n'a pas encore été retrouvé.

ENTERREMENT CIVIL. Aujourd'hui, à trois heures, ont eu lieu les obsèques civiles du citoyen Alexandre Hommaire, âgé de 23 ans, mécanicien au chemin de fer, membre de la société la Libre-Pensée.

Ses camarades avaient tenu à honneur de le porter eux-mêmes.

Le père du défunt conduisait le deuil; derrière le cercueil, deux des compagnons de travail de Hommaire portaient une couronne sur laquelle on lisait ces mots :

« A Alexandre Hommaire, ses camarades au dépôt du chemin de fer de Grenoble. »

À la gare où le corps a été porté, pour de la cité conduit à Arles, dans un tombeau de famille, notre excellent ami, le citoyen Léon Doyen, a prononcé un éloquent discours qui l'abondance de ses matières nous empêche de reproduire.

OUVERTURE DU COLLEGE DE FILLES. C'est le 17 avril prochain qu'aura lieu, dans notre ville, l'ouverture du collège de filles.

C'est à la municipalité actuelle que revient la gloire de cette si utile institution.

DROME. Valence. — Samedi 1^{er} avril, les jeunes gens de la classe de 1881 donneront un bal gratuit au café Desgranges.

Une quête sera faite pour le Sou des écoles laïques.

Bourg-de-Péage. — Loterie du Sou des écoles laïques. — Nous rappelons que le tirage de la loterie organisée au bénéfice des écoles, aura lieu dimanche 12 avril prochain, à 2 heures de l'après-midi, dans la salle de la Justice de paix.

Les lots sont exposés dans une salle de la mairie. L'exposition se compose de 40 lots.

ARDECHE. 130. Annonay. — Dimanche dernier, l'orphelin de notre ville a donné un concert avec le concours de l'Union instrumentale et de plusieurs artistes.

Cette jeune société chorale, dont l'éloge n'est plus à faire, a fait entendre, sous l'habile direction de son sympathique président, M. Cottier, plusieurs morceaux de son répertoire, parmi lesquels il nous suffira de citer : La Liberté éclairant le monde et la Paix, de Saintis.

MM. Anterman, Ghrol, Seive et Seux ont tous charmé l'assistance par des chants interprétés avec beaucoup de goût. M. Garin, dans une romance chantée avec un charme infini, et M. Carrière, dans une chanson patriotique, ont tenu avec un talent réel, out du biseau leur dernier complet devant les nombreux applaudissements de l'auditoire.

Le public Annonéen a beaucoup ri des tirades spirituelles que M. Serre, avec une bonhomie impossible à décrire, a su rendre d'une chansonnette comique les Procédés de Boirdou.

Le syndicat. Le secrétaire, L. Bosa.

Cordonnerie Lyonnaise. — Tous les adhérents de la 6^{me} section, les Brotteaux, sont convoqués pour jeudi, 30 mars, à 7 heures du soir, au siège, rue Sainte-Elisabeth, 108.

Urgence. Les délégués de la 6^{me} section. Le secrétaire, L. Bosa.

Cordonnerie Lyonnaise. — Tous les ouvriers de la maison Odier, sont invités à une réunion privée, jeudi, 30 mars 1882, à 8 heures du soir, chez Célerier, rue Sainte-Elisabeth, 108.

Le Président, Le Secrétaire, BAYER, A. CABUS.

Dames réunies. — Bureau de placement gratuit, ouvert tous les jours de deux à quatre heures, rue Dunois, 41.

On demande de suite des préparateurs et mécaniciens pour la chaussure, des tailleurs, des dévideuses et des apprentis pour différentes corporations.

Nous tenons à la disposition de Messieurs les patrons et commerçants, des employés, des comptables, des ouvrières de toute corporation, des femmes de ménage et domestiques, pour la ville et la campagne, avec bonnes références.

Le Syndicat. L'insondable blessure de son cœur devenait plus cuisante.

La pendule, en sonnant la demie après dix heures, le tira de cette rêverie douloureuse.

Après avoir passé deux fois la main sur son front, comme pour éloigner les images qui l'obsédaient, il traça quelques lignes sur une feuille de papier, glissa cette feuille sous enveloppe, scella l'enveloppe par un large cachet de cire noire, et la laissa bien en évidence, au milieu de son bureau.

Il ouvrit ensuite un second tiroir, y prit un petit revolver à crosse d'ébène incrustée d'argent, s'assura que les cartouches étaient à leur place, et glissa cette arme mignonne dans la poche droite de son pantalon.

C'est fait, il franchit le seuil de sa chambre à coucher que deux bougies éclairaient à peine.

L'immeuble lit à colonnes, à baldaquin et à rideaux de velours de Gènes, semblait un catafalque.

En face de ce lit se trouvait accroché à la tenture un portrait en pied de grandeur naturelle, celui d'une femme aux traits nobles et aux cheveux blancs.

Dans un angle de la toile la couronne fermée surmontait un double cousson.

M. de Brada contempla ce portrait avec attendrissement, puis il s'agenouilla devant lui en balbutiant :

— Ma mère... ma mère... pardonne-moi!

Ensuite il resta silencieux, pleurant sans essuyer ses larmes.

Quand il se releva ses yeux, redevenus secs, brillaient d'un étrange éclat.

Il entra dans son cabinet de toilette, revêtit un pardessus léger, mit ses gants et son chapeau, traversa de nouveau sa chambre à coucher, jeta un dernier coup d'œil au portrait, frappa sur un timbre et dit au valet de chambre qui se présentait :

— Reconnaissez monsieur... (A suivre.)

Feuilleton de LA PRESSE LYONNAISE

135

SON ALTESSE L'AMOUR

PAR

XAVIER DE MONTÉPIN

DEUXIÈME PARTIE

Le Prince Totor

(Suite.)

Le samedi matin César, après l'échange habituel de signaux électriques, entra par la porte secrète dans le cabinet de Malpertuis.

— Mon cher associé, — dit-il à l'homme d'affaires, — le moment d'agir est venu... — Prends une plume et écris... L'ex-avoué se mit en devoir d'obéir.

Fossaro dicta :

« Monsieur le prince, « J'aurai l'honneur ce soir, à neuf heures, de me présenter à votre hôtel »

« Daignez agréer l'assurance de mon profond respect. « Et signe... »

— C'est fait.

— Maintenant, l'adresse : Monsieur le prince de Brada, rue de l'Élysée, n°... et fais porter la lettre par un employé.

« Que dirai-je ce soir au prince? — Tout simplement que la nuit prochaine, vers une heure du matin, il trouvera la marquise de la Tour du Roy soupant en nombreuse et joyeuse compagnie chez le comédien Fernand Volnay, avenue d'Eylau, villa Montespan. Tu toucheras cent mille francs et le tour sera joué.

CRÉDIT LYONNAIS

FONDÉ EN 1863

Capital : 200 Millions

Réserves : 80 Millions

SIÈGE SOCIAL A LYON

Le CREDIT LYONNAIS bonifie

en ce moment

6 0/0	aux bons à échéance, à	2 ans.
4 0/0	id.	18 mois.
3 0/0	id.	1 an.
2 1/2 0/0	id.	6 mois.
2 0/0	id.	3 mois.
1 0/0	à l'argent remboursable à VUE	

GUÉRISON radicale des Maladies de la peau, dartres, eczéma, des affections récentes et anciennes, par l'Extrait de Salsepareille de la pharmacie LANGLADE, rue Thomassin, 8. — Consultations gratuites tous les jours.

Dépuratif du sang et des humeurs. Sirop de Bochet du Serpent de Lyon, 32, rue Lanterne.

SOCIÉTÉ STÉPHANOISE

DE DÉPÔTS ET DE COMPTES COURANTS ET DE CRÉDIT INDUSTRIEL SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 20 MILLIONS St-Etienne, rue de Foy, 3

OPÉRATIONS DE LA SOCIÉTÉ
Ouvertures de comptes de chèques à disposition. — Délivrance de bons à échéance fixe. — Ouvertures de comptes courants. — Paiement et encaissement des effets de commerce. — Délivrance de lettres de crédit. — Avances sur titres. — Dépôts de titres, encaissement de coupons, versements sur appel de fonds, souscriptions.

Ordres de Bourse.

Service spécial pour la Caisse de Reports.

MAISON D'ACCOUCHEMENT

TENUE PAR
Mme Vve YVERNAT
8, rue Vieux-Rempart (St-Georges) angle de la rue du Doyenné, Lyon

Pension pour les Dames enceintes
Chambres indépendantes
Soins intelligents et discrétion
Consultations
Prix Modérés
Connaît l'Allemand

VÉRITABLE

EAU DE BOTOT

Unique Dentifrice approuvé par

L'ACADÉMIE DE MÉDECINE DE PARIS

POUDRE DE BOTOT

Dentifrice au Quinquina

ENTREPOT A PARIS : 229, RUE S-HONORÉ
Dépôt : 18, boulevard des Italiens et chez les principaux commerçants

CRÉDIT GÉNÉRAL FRANÇAIS

SOCIÉTÉ ANONYME
Capital : 120 millions de francs
Siège social, 16, rue Le Pelletier, Paris

Les bureaux de la succursale du CRÉDIT GÉNÉRAL FRANÇAIS, à Lyon, sont transférés

Rue de la République, 19

Angle de la rue de la Bourse

BUREAUX AUXILIAIRES :

- A. Boulevard de la Croix-Rouge, 159.
- B. Place du Pont, 3, Guillotière.

HERNIES

Guérison sûre, sans aucun remède par les bandages perfectionnés Laurent PUY, bandagiste, Rue de la Barre, 5, Lyon.

VOS CHEVEUX

ne tomberont plus si vous servez de la Pommade cheveline Ramonino qui en favorise la croissance, les fait repousser lors même que le bulbe aurait été désorganisé. On voit journellement les cheveux repousser à flots chez les personnes qui font usage de la Pommade cheveline pour leur toilette, elle fait disparaître les pellicules grasses et farineuses de la tête tout en donnant de la souplesse et du brillant à la chevelure qu'elle parfume agréablement. — Le pot, 2 fr., le demi-pot, 1 fr. 25. Envoi contre timbres-poste, 30 cent. en sus. — Dépôt à Lyon, Bunoz, pharmacien place St-Pierre, 1 ; à Montélimar, Brun, pharmacien ; à Saint-Etienne, pharmacie Delpy.

AVIS AUX OUVRIERS

Cabinet de consultations médicales gratuites, tous les jours de 1 h. à 3 h., rue Ferrandière, 27.

« On n'abuse guère de la publicité quand il s'agit de répandre des bienfaits. » — LA ROCHEFOUCAULT.

SANTÉ A TOUS

ADULTES ET ENFANTS

rendue sans médecine, sans purges et sans frais par la délicieuse farine de santé, dite :

REVALESCIERE

Du BARRY, de Londres

Guérissant les dyspepsies, gastrites, gastralgies, phthisie, dysenterie, constipations, glaires, flatulents, aigreurs, acidités, pituites, phlegmes, nausées, renvois, vomissements, même en grossesse; diarrhées, coliques, toux, asthme, étourdissements, oppression, langueurs, congestion, névrose, dartres, éruptions, insomnies, mélancolie, faiblesse, épuisement, paralysie, anémie, chlorose, tous désordres de la poitrine, gorge haine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, matrice, cerveau et sang; toute irritation et toute odeur fétide en se levant. Aux personnes phthisiques, étiques ou rachitiques elle convient mieux que l'huile de foie de morue. — 35 ans de succès, 100.000 cures, y compris celles de M^{me} la duchesse de Castelfort, le duc de Stuart, M^{me} la marquise de Bréhan, lord Sturt, de Desies, pair d'Angleterre, M. le docteur-professeur Dédé, etc.

Cure n° 98.744. — Depuis des années, je souffrais de manque d'appétit, mauvaise digestion; affections de cœur, des reins et de la vessie, irritation nerveuse et mélancolie; tous ces maux ont disparu sous l'heureuse influence de votre divine Revalescière. — Léon PERRIER, instituteur à Eyranas (Haute-Vienne).

N° 63.476. — M. le curé Comparet, de dix-huit ans de dyspepsie, de gastralgie, de souffrances de l'estomac, de nerfs, faiblesse et sueurs nocturnes.

Cure n° 99.625. — Avignon. La Revalescière du Barry m'a guérie à l'âge de 61 ans, d'épouvantables souffrances de vingt ans,

d'oppressions les plus terribles, à ne pouvoir plus faire aucun mouvement, ni m'habiller, ni me déshabiller, avec de maux d'estomac jour et nuit des insomnies horribles. BORREL, née Carbonnetty, rue du Balay, n° 11.

Cure n° 100.180. — Ma petite Marie, chétive, frêle et délicate dès sa naissance, ne prospérant pas avec le lait de nourrice, je lui ai fait prendre sur le conseil du médecin, la Revalescière, qui l'a rendue fraîche, rose et magnifique de santé. — J.-G. DE MONTANBY, 44, rue Condorcet, Paris, 4 juillet 1880.

Quatre fois plus nourrissante que la viande, elle économise encore 50 fois son prix en médecines. En boîtes : 1/4 kil., 1 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 2 kil., 12 fr.; 4 kil., 20 fr.; 6 kil., 30 fr.; 12 kil., 70 fr. — Aussi la Revalescière chocolatée en boîtes, aux mêmes prix. Elle rend appétit, bonnes digestions et sommeil rafraichissant aux personnes les plus agitées. — Biscuits anti-diabétiques de Revalescière en boîtes de 4, 7, 16 et 30 fr. — Envoi franco contre bon de poste. Dépôt partout, chez les bons pharmaciens et épiciers. Du BARRY et Co (limited), 8, rue Castiglione, Paris.

Évitez toute substitution frauduleuse.

L'ÉCHO VINICOLE

Organe de la production et du commerce des Vins

PARAISANT A LYON, LE DIMANCHE

Ce journal se recommande au commerce des vins et spiritueux par l'exactitude et l'importance des renseignements qu'il publie chaque semaine de tous les principaux centres vinicoles.

Prix de l'abonnement : 10 fr. par an.

Adresser les demandes d'abonnement à M. A. GODARD, administrateur-gérant, quai de la Guillotière, 6, et rue de Bonnel, 2, à Lyon.

CALORIFÈRES AMÉRICAINS

RATHBONE SARD & Co

Agence et magasin de vente :

31 - rue Franklin - 31 LYON

Huitième Année

LE COURRIER DU COMMERCE

Journal des Halles & Marchés

Donnant le cours des Graines, Farines, Vins, Spiritueux, Sucres, Cafés, Huiles et Produits divers.

Nous attirons tout particulièrement l'attention des Marchands de Graines, Farines, Meuniers, Grainetiers, Boulangers et Epiciers, sur

LE COURRIER DU COMMERCE

Paraissant à Lyon

Le Jeudi et le Dimanche

Il donne le cours exact des Bleds, Farines et autres céréales de tous les pays. Il possède de nombreux correspondants dans tous les principaux centres de production de France et de l'Étranger, dont il publie dans chacun de ses numéros un compte-rendu.

Toutes les Informations du Courrier du Commerce sont puisées aux meilleures sources et présentées avec la plus scrupuleuse impartialité.

On s'abonne en adressant un mandat-poste de 15 francs, à M. A. GODARD, propriétaire-gérant, Rue de Bonnel, 2, angle de Quai de la Guillotière, Lyon.

LANGUE ANGLAISE

M. MOLL, Professeur

LYON rue d'Algérie, 20 - 31^e Année,

Le Directeur-Gérant, TOBY LOUP

Lyon. — Imprimerie du Réveil Lyonnais, rue des Marronniers, 8.

Acquisition
M^{me} veuve Remignière, née Suzanne Bertholon, demeurant rue Constantine, 13, a acquis de M. Sarba son fonds de café, situé à Lyon, rue Moltaire, 17. S'adresser à elle dans les dix jours sous peine de forclusion.

INJECTION BARRAJA

vraie infallible

Seule et unique au monde guérissant les maladies secrètes les plus invétérées. — Prix, 4 fr. Cours Lafayette, 115, Lyon

M^{me} HERMANN

Avenir par les cartes, r. Vauban, 51

A VENDRE

ou à Louer

BELLE PROPRIÉTÉ

CLOSE DE MURS

Comprenant Pré, Jardin, Vigne et Maison d'un étage

Située à Brindas, hameau du Gouré

S'adresser à M. BENOIT, au Gouré.

TRICYCLES ANGLAIS

SALVO

Tricycles et Quadricycles

Envoi du catalogue illustré c. 30 c. Exposition, essai, vente SALVO, 9, place des Jacobins, entresol, Lyon.

PAS DE SUCCURSALE A LYON

PILULES DE FAMILLE

purgatives, dépuratives, antihémorrhagiques, antiglaucuses et décongestionnantes. Purgatif sans rival, une ou deux en mangeant. Prix : 3 fr. et 2 fr. — Pharmacie Baraja, cours Lafayette, 115, Lyon.

20

Centimes le rouleau et au-dessus; grande concurrence de papiers peints Nouveaux arrivages de marchandises pour 1882, à des prix inconnus. Magasin rue Hippolyte-Flandrin, 19, près rue d'Algérie. Envoi de cartes échantillons sur demande au dehors. Avis à MM. les entrepreneurs en bâtiments et propriétaires. Gros et DÉTAIL.

AVIS

L'ELIXIR BARBERON remplace les liqueurs de table les plus recherchées et constitue le meilleur ferrugineux. Il active la digestion et fortifie le sang. — Dépôt : pharmacie Auguet, 8, rue Thomassin, Lyon.

CHAPELLERIE

Maison RIVIER sœurs

Fondée en 1842

43, rue Centrale, et rue de l'Hôtel de Ville, 80

Prix Fixes

AU MYOSOTIS

Grande-rue de Vaise, 35

Grand choix de nouveaux modèles pour parures de mariées, voiles, couronnes pour première communion.

Détail au prix du gros

L'AVENIR par les Cartes et

les Lignes de la main. Lyon, 4, rue des Capucins. Tous les jours de 9 h. à 6 h. (dimanches exceptés).

M^{me} STÉPHANIE

EN VENTE AUJOURD'HUI

Dans tous les Kiosques et chez tous les Marchands de Journaux

Le 3^e N^o du

JOURNAL DE GUIGNOL ILLUSTRÉ

Le Public a compris que le « Journal de Guignol Illustré » est bien le vrai, le seul organe de Guignol cher aux Lyonnais.

On le reconnaît à son Patois si exact et à ses Dessins si spirituels.

Voir dans le Numéro de ce Jour

LE BRIGADIER DE CHAPONOST

Le demander dans tous les kiosques de la ville

AU SOUVENIR DE BÉRANGER

47, Rue de la République (angle de la rue Thomassin)

SPECIALITÉ DE VÊTEMENTS DE PREMIÈRE COMMUNION DE 12 A 40 FR.

PARDESSUS MI-SAISON HAUTE NOUVEAUTÉ, A 15 FR.

AVIS AUX MÈRES DE FAMILLE

Une expérience de quinze années, et la faveur des principales autorités médicales, sont venues démontrer que pour combattre la présence des vers intestinaux qui font tant de victimes parmi les petits êtres dont la vie et la santé nous content tant de soins et de sollicitude, aucun vermifuge n'a encore offert des résultats aussi heureux que

LE SAUVEUR DES ENFANTS

Ce précieux remède se trouve chez son inventeur, Léon BERTRAND, 55, place de la République. — Détail : Pharmacie Saint-Pothin, 21, rue Bugeaud; pharmacie Bruaire, rue St-Georges, 66; pharmacie Mazade et Daloz, rue d'Algérie, 14; pharmacie Saint-Alexandre, à Saint Just; pharmacie Boissoumet, cours de Broesses; Pharmacie Centrale; pharmacie Vial, à Vaise. A GRENoble: Pharmacie Chatrousse et Marcel. A SAINT-ETIENNE: Pharmacie Seigle, rue de Foy, 4.

Prix : 2 fr. 50 cent.

PASTILLES INDIENNES DU DOCTEUR WILSON

souveraines contre la grippe, la toux opiniâtre, convulsive ou quinteuse, la coqueluche, le catarrhe pulmonaire, les bronchites aiguës ou chroniques, la phthisie et les affections du larynx.

Dépôt général : pharmacie Léon BERTRAND, 55, place de la République. Détail : Pharmacie Saint-Pothin, rue Bugeaud, 21; pharmacie Busset, rue Saint-Alexandre, à Saint-Just; pharmacie Boyssoumet, cours de Broesses; pharmacie Centrale; pharm. Vial, à Vaise. A GRENoble: Pharmacie Chatrousse et Mer. el; à Saint-Etienne, pharmacie Seigle, rue du Foy, 4.

UN COMPTABLE

Disposant de quelques heures par semaine, depuis huit heures du soir, désire les utiliser. S'adresser ou écrire à l'Agence FOURNIER, 14, rue Confort, sous le n° 1938

PILULES BRITANNIQUES

Ces pilules sont purgatives, dépuratives, apéritives, anti-bilieuses, antiglaucuses, fondantes, anti-typhoïdiques. Lire l'instruction qui est dans la boîte. Négligent aucun régime. Les pilules se vendent par boîte de 3, 8 et 5 fr. DÉPÔT: Pharm. Baverel, 10, place du Pont (Guillotière) Lyon et dans toutes les bonnes pharmacies. — Envoi par la poste.

MAISON PELLERIN-BARDIN

LYON - 41, Cours Morand - LYON

SPECIALITÉ DE COSTUMES D'ENFANTS

Bossins et exécution de Broderies

LINGERIE CONFECTIONNÉE

Trousseaux & Layettes

40^e Année

MAISON D'ACCOUCHEMENT

Lyon, 22 et 24 rue Bellecordière, Lyon

Tenue par M^{me} PARADIS

Sage-femme de 1^{re} classe de la Faculté de médecine de Paris

REÇOIT DES PENSIONNAIRES, PLACE LES ENFANTS

M^{me} PARADIS reçoit tous les jours, de une heure à cinq heures, rue Bourbon, 2 (angle de la place Belle-cour), les dames malades, stériles ou enceintes qui désirent la consulter.

EXPRESS-GRAPHIC PERFECTIONNÉ

Pierre Lithographique Artificielle

donnant des centaines de copies d'un écrit ou dessin à l'encre noire indélébile. Le plus rapide et le plus simple de tous les systèmes d'impression.

N° 1 in-octavo 25 x 46 ordinaire 7 fr. Perfectionné 20 fr.
N° 2 in-quarto 29 x 24 encre 12 fr. encre noire 25 fr.
N° 3 minime 35 x 25 violet 15 fr. indélébile 30 fr.
N° 4 in-folio 45 x 30 id. 20 fr. id. 35 fr.

L'Express-Graphic complet, renfermé dans une jolie boîte en bois, est expédié franco en gare contre un mandat-poste correspondant au numéro.

E. CRÉ, 10, quai de l'Hôpital, au 2^{me}, LYON

TRAMWAYS & OMNIBUS

DE LYON

Affichage dans les diverses Voitures, Bureaux et Echoppes de la Compagnie

S'adresser, pour traiter, à l'Agence de Publicité V. FOURNIER, 14, rue Confort, LYON

TOPIQUE BERTRAND AINÉ

Le seul ayant été breveté et dont la vente a été permise par arrêt de la Cour de cassation du 3 juillet 1854. — Quarante ans de succès. — INFALIBLE contre les douleurs rhumatismales, les névralgies, sciatiques, congestions cérébrales, ophtalmies, douleurs de reins, fluxions de poitrine, pleurésies, toux rebelles, etc. Peu de maladies ne résistent un soulagement immédiat par son application. — Prix suivant grandeur, de 50 cent. à 3 fr. — Se vend à LYON, chez l'inventeur, place Bellecour, 21. (Franco par timbres ou mandats).

AVIS. — Se méfier des imitations, exigez comme garantie la signature BERTRAND AINÉ, et l'usage ci-contre. — SE TROUVE DANS TOUTES LES PHARMACIES.

LISEZ LE GUIDE FINANCIER Cote libre et indépendante leurs non cotées) paraît le jeudi, adressé gratuitement à toute personne qui en fait la demande, 10, rue Drouot, Paris.

EN VENTE

à l'Agence V. FOURNIER

LYON - 14, Rue Confort - LYON

BOTTIN GÉNEVOIS & SUISSE

pour 1882

6 francs l'Exemplaire relié

Bay Lany